



Société anonyme au capital de 19 579 452,50 euros  
Siège social : 49, boulevard du général Martial Valin – 75015 Paris  
410 910 095 R.C.S. Paris

## RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 2020

# SOMMAIRE

1.	PREAMBULE .....	4
2.	ÉVOLUTION DE L'ACTIVITE ET FAITS SIGNIFICATIFS AU COURS DE L'EXERCICE .....	4
	2.1. Programmes en développement.....	5
	2.2. Gouvernance.....	9
	2.3. Financement .....	9
3.	INCIDENCE SUR LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS.....	10
	3.1. Chiffre d'affaires .....	10
	3.2. Charges de personnel .....	10
	3.3. Charges externes .....	10
	3.4. Autres produits et charges opérationnels non courants.....	11
	3.5. Résultat financier.....	11
	3.6. Résultat net.....	11
	3.7. Trésorerie disponible.....	11
4.	PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES CONCERNANT LE PROCHAIN SEMESTRE .....	12
	4.1. Risques financiers .....	12
	4.2. Risques liés à l'activité de la Société .....	12
	4.3. Risques juridiques et réglementaires .....	13
	4.4. Assurance et couverture des risques .....	13
	4.5. Principaux litiges en cours .....	13
5.	ÉVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DU GROUPE ET PERSPECTIVES D'AVENIR .....	13
	5.1. Principaux investissements pour l'avenir, politique de financement à venir .....	14
	5.2. Évènements significatifs depuis la clôture de la période .....	14
	5.3. Synthèse des communications de la Société durant le 1er semestre et post-clôture.....	14
6.	PRINCIPALES TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIEES .....	15
7.	COMPTES CONSOLIDES SEMESTRIELS RESUMES AU 30 JUIN 2020.....	16
	Bilan consolidé .....	16
	État du résultat global consolidé .....	17
	État des autres éléments du résultat global consolidé .....	17
	État de variations des capitaux propres consolidés .....	18

État des flux de trésorerie nette consolidé .....	19
Note 1 : Base de préparation des états financiers .....	20
Note 2 : Périmètre de consolidation.....	21
Note 3 : Informations sectorielles (IFRS 8) .....	21
Note 4 : Traitement comptable du nouvel accord avec acrotech biopharma .....	21
Note 5 : Immobilisations incorporelles.....	22
Note 6 : Droits d'utilisation.....	22
Note 7 : Actifs courants .....	23
Note 8 : Trésorerie et équivalents de trésorerie .....	24
Note 9 : Capitaux propres .....	24
Note 10 : Passifs non courants .....	29
Note 11 : Passifs courants.....	30
Note 12 : Instruments financiers .....	31
Note 13 : Produits et charges opérationnels.....	32
Note 14 : Résultat financier .....	33
Note 15 : Impôt.....	33
Note 16 : Résultat par action.....	34
Note 17 : Parties liées .....	34
Note 18 : Événements post-clôture.....	34
<b>8. CERTIFICATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL.....</b>	<b>35</b>
<b>9. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE 2020 .....</b>	<b>36</b>

Ce rapport est établi en application de l'Article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier et des Articles 222-4 à 222-6 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF) et des dispositions des Articles L.232-7 par. 3 et R 232-13 du Code de commerce.

## 1. PREAMBULE

Onxeo est une société de biotechnologie au stade clinique qui développe de nouveaux médicaments contre le cancer en ciblant les fonctions de l'ADN tumoral par des mécanismes d'action uniques dans le domaine très recherché de la réponse aux dommages de l'ADN (DDR). La Société se concentre sur le développement de composés novateurs first-in-class ou disruptifs depuis la recherche translationnelle jusqu'à la preuve de concept clinique chez l'homme, un point d'inflexion créateur de valeur et attrayant pour de potentiels partenaires.

Onxeo est cotée sur les marchés Euronext Paris et Nasdaq Copenhagen.

## 2. ÉVOLUTION DE L'ACTIVITE ET FAITS SIGNIFICATIFS AU COURS DE L'EXERCICE

La Société a développé une expertise pointue dans le domaine du développement d'oligonucléotides ciblant les fonctions de l'ADN tumoral. Sa plateforme platON™ génère des candidats-médicaments disruptifs qui partagent un mécanisme d'action de leurre agoniste sans équivalent en oncologie et qui ont des propriétés et des cibles biologiques différenciées. PlatON™ a déjà généré deux premiers candidats très prometteurs :

- AsiDNA™ est un inhibiteur first-in-class de la réparation de l'ADN tumoral qui n'induit pas de résistance mais qui, au contraire, pourrait permettre d'abroger la résistance des tumeurs aux thérapies ciblées. AsiDNA™ a déjà fait la preuve d'un profil de tolérance favorable dans deux essais de phase 1 (DRIIM et DRIIV). Son évaluation clinique se poursuit actuellement dans deux études d'association :
  - DRIIV-1b, en cours de finalisation, dans laquelle il est associé à la chimiothérapie chez des patients atteints de tumeurs solides avancées, et
  - REVOCAN, qui vient de débiter, dans laquelle il est ajouté à l'inhibiteur de PARP niraparib au moment de l'apparition d'une résistance à ce traitement chez des patientes atteintes d'un cancer de l'ovaire en rechute.
- OX401 est un composé conçu pour cibler spécifiquement la protéine PARP et activer la réponse immunitaire via la voie STING. Le profil préclinique d'OX401 a été validé en juin 2020. Dans ces études in vivo, OX401 a montré une puissante activité antitumorale, supérieure à celle d'un inhibiteur de PARP classique, ainsi qu'une forte activation de la réponse immunitaire. La prochaine étape est donc son évaluation in vivo en association avec des immunothérapies, notamment des inhibiteurs de point de contrôle immunitaire.

Le portefeuille de la Société comprend aussi belinostat, un inhibiteur d'HDAC qui dispose déjà d'une approbation conditionnelle par la FDA pour le traitement de 2<sup>ème</sup> ligne des patients atteints de lymphome à cellules T périphériques et qui est commercialisé aux États-Unis dans cette indication sous le nom de Beleodaq®. Ce produit est licencié à un partenaire américain, Acrotech Biopharma LLC, qui a acquis des droits mondiaux exclusifs additionnels pour belinostat en avril 2020.

La Société considère que son portefeuille dans le domaine de la réponse aux dommages de l'ADN tumoral, au travers d'approches thérapeutiques innovantes et à forte valeur scientifique, positionne Onxeo comme un acteur clé dans un des domaines les plus recherchés en oncologie. Pour mettre en œuvre sa stratégie de croissance, le Groupe s'appuie sur des actifs innovants, un positionnement différencié et des compétences solides, qui forment le socle de sa croissance future :

- La Société dispose d'un savoir-faire unique sur sa technologie d'oligonucléotides leurres agonistes en oncologie, conforté par sa position de premier entrant sur ce mécanisme d'action ;

- Le mécanisme de leurre agoniste des composés développés par la Société est sans équivalent à ce jour en oncologie et procure des propriétés très différenciées, notamment en matière de tolérance, d'absence de résistance et d'effet sur la résistance aux autres traitements ;
- AsiDNA™ a démontré, en clinique, un profil de sécurité favorable, ce qui constitue un atout considérable pour son développement en association. OX401 a lui aussi montré en préclinique une forte sélectivité pour les cellules tumorales.
- La plateforme de la Société, platON™, permet de concevoir des oligonucléotides leurres agonistes ayant des propriétés biologiques différenciées et continuera d'enrichir le portefeuille avec des composés à forte valeur.
- Onxeo est menée par une équipe de direction et un conseil d'administration expérimentés, et conseillée par des experts scientifiques et médicaux de renommée internationale en matière de cancers résistants

Au 1<sup>er</sup> semestre 2020, les programmes de développement du Groupe ont avancé de manière significative, malgré la crise sanitaire qui n'a, à ce jour, impacté le calendrier prévu que de manière limitée<sup>1</sup>. Le recrutement des derniers patients de l'étude DRIIV-1b a été suspendu durant la période de confinement mais a pu reprendre dès son issue. Les autres activités cliniques, notamment la finalisation et le dépôt du dossier réglementaire de l'étude REVOCAN se sont poursuivies, comme en témoigne l'obtention en mai 2020 des autorisations des autorités réglementaires françaises pour la conduite de cette étude.

La Société a également pu poursuivre l'essentiel des activités précliniques conduites dans son propre laboratoire, notamment la validation du profil préclinique d'OX401, un composé très innovant à l'intersection des domaines de la réponse aux dommages de l'ADN et de l'immunothérapie.

Enfin, Onxeo a pu finaliser au premier semestre 2020 deux opérations financières structurantes, d'une part, en avril, la cession de nouveaux droits exclusifs sur belinostat au partenaire Acrotech Biopharma LLC, et d'autre part, en juin, un placement privé auprès, notamment, d'un nouvel investisseur international de long-terme renommé, Invus Public Equities LP.

Les principales avancées opérationnelles et les changements organisationnels du Groupe au cours du premier semestre 2020 sont détaillés ci-après.

## 2.1. PROGRAMMES EN DEVELOPPEMENT

Les programmes de développement de la Société portent sur les candidats médicaments issus de sa plateforme brevetée platON™ (plateforme d'oligonucléotides).

PlatON™ est une plateforme de chimie permettant de construire de nouvelles molécules au moyen de trois composants : un oligonucléotide (fragment double brin d'ADN) de longueur et séquence variable en fonction de sa cible biologique, un lien entre les deux brins pour assurer la stabilité du fragment, et, le cas échéant, un vecteur visant à favoriser la pénétration cellulaire.

Onxeo dispose avec platON™ des moyens d'enrichir son portefeuille de candidats médicaments très innovants tout en capitalisant sur son expertise et la connaissance accumulée dans le domaine des oligonucléotides et des mécanismes de réparation de l'ADN depuis plusieurs années.

### 2.1.1. AsiDNA™

AsiDNA™ est le premier candidat issu de platON™. Ce produit first-in-class au stade clinique positionne le Groupe sur un nouveau domaine à l'avant-garde de la recherche scientifique et clinique en oncologie, celui de la réponse aux dommages de l'ADN tumoral (*DDR : DNA Damage Response*).

La réponse aux dommages de l'ADN est constituée d'un réseau de voies cellulaires qui détectent, signalent et réparent les lésions de l'ADN. Des protéines surveillent l'intégrité de l'ADN et peuvent activer des points de contrôle du cycle cellulaire et des voies de réparation en réponse aux lésions, afin de prévenir la génération de mutations potentiellement délétères.

<sup>1</sup> Se référer au paragraphe 4 « Principaux risques et incertitudes » du présent rapport pour les effets avérés ou prévus de la crise sanitaire liée à la pandémie de coronavirus.

Appliqué à l'oncologie, ce nouveau domaine de recherche vise à affaiblir ou bloquer la capacité des cellules tumorales à réparer les dommages subis par leur ADN, soit naturellement, soit sous l'effet de traitements cytotoxiques. Les cellules tumorales sont en effet beaucoup plus dépendantes des mécanismes de réparation de leur ADN que les cellules saines, du fait de leur prolifération incontrôlée.

AsiDNA™ est un produit *first-in class* du domaine du DDR. Il interfère avec la réparation de l'ADN tumoral par un mécanisme de leurre agoniste très original, issu des travaux de recherche de l'Institut Curie.

Le produit est composé d'un fragment d'ADN double brin qui se comporte comme un fragment d'ADN tumoral endommagé. Il détourne et séquestre des protéines clés pour la réparation de l'ADN tumoral (mécanisme de leurre), puis les hyperactive (mécanisme d'agoniste). AsiDNA™ induit ainsi une inhibition de la réparation de l'ADN et un épuisement des voies de réparation de la cellule tumorale qui poursuit néanmoins son cycle de réplication, mais avec un ADN endommagé, ce qui conduit à la mort cellulaire.

AsiDNA™ vise spécifiquement les cellules tumorales : les études précliniques et cliniques conduites à ce jour ont montré qu'il n'avait pas d'effet sur les cellules saines, ce qui suggère un profil de sécurité favorable, confirmé chez l'homme après administration par voie systémique, d'une part dans l'étude de phase 1 DRIIV et d'autre part en association avec la chimiothérapie dans l'étude DRIIV-1b en cours.

Il est particulièrement intéressant de noter que, contrairement aux produits ciblés qui inhibent une protéine ou une voie spécifique, comme les inhibiteurs de PARP (PARPi), AsiDNA™ interfère avec l'ensemble des voies de réparation. Agissant en amont de multiples voies, il n'inhibe pas une ou plusieurs protéines de réparation mais au contraire les hyperactive, désorganisant de ce fait la cascade de réparation dans son ensemble. Ainsi, il ne provoque pas de mécanismes de résistance, auxquels sont confrontés l'ensemble des thérapies ciblées utilisées aujourd'hui en oncologie. Cette résistance conduit à des échecs thérapeutiques après plusieurs cycles de traitement.

Il s'agit d'un facteur de différenciation très fort qui permet d'envisager son utilisation en combinaison avec d'autres agents endommageant l'ADN tumoral comme la radiothérapie et la chimiothérapie, ou encore en association avec des inhibiteurs d'une voie de réparation spécifique comme les PARPi ou d'autres thérapies ciblées, pour accroître de manière significative leur efficacité, notamment en abrogeant la résistance à ces traitements.

Le Groupe a activement poursuivi au premier semestre 2020 le développement préclinique et clinique de ce candidat phare par voie systémique en combinaison avec d'autres traitements dans divers types de tumeurs solides, et a franchi plusieurs étapes majeures :

- Le 29 janvier 2020, la Société a conclu un accord de recherche clinique avec Gustave Roussy pour mener l'étude REVOCAN de phase 1b/2, qui évaluera l'effet d'AsiDNA™ sur la résistance acquise au niraparib, un inhibiteur de PARP, dans le traitement d'entretien du cancer de l'ovaire en récurrence.

Le niraparib a retardé de manière significative la progression du cancer chez les patientes avec et sans mutation du gène BRCA, mais l'efficacité du traitement diminue avec le temps car les tumeurs établissent de nouvelles voies de réparation et résistent au traitement. Dans les études précliniques, AsiDNA™ a systématiquement démontré sa capacité à empêcher ou à abroger la résistance acquise des tumeurs aux inhibiteurs de PARP, quelles que soient les mutations tumorales.

À cette occasion, le Dr Patricia Pautier, oncologue, chef du comité Cancers gynécologiques à Gustave Roussy, et investigateur principal de cette étude a déclaré : « *Gustave Roussy et Onxeo vont mener une étude originale de preuve de concept de réversion du mécanisme de résistance à une classe thérapeutique majeure. Labellisée par le groupe GINECO, cette première étude, si elle est positive, peut ouvrir la voie à d'autres essais d'associations avec cette classe thérapeutique dans le cancer de l'ovaire mais aussi dans d'autres pathologies et offrir aux patients qui bénéficient de ces traitements une opportunité supplémentaire de contrôle de leur maladie* ».

Gustave Roussy et Onxeo ont collaboré sur la conception de l'essai clinique multicentrique REVOCAN, que Gustave Roussy a soumis en qualité de promoteur à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) et à un comité d'éthique.

- Le 29 mai 2020, Onxeo a annoncé que l'étude REVOCAN avait reçu l'approbation de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) et du comité de Protection des Personnes (CPP).

REVOCAN débutera dans trois premiers centres français de renommée internationale, experts reconnus en oncologie médicale : Gustave Roussy (Paris), promoteur de l'étude dans le cadre d'un accord de recherche clinique conclu avec Onxeo début 2020 ; l'Institut de Cancérologie de l'Ouest (Nantes – St Herblain) ; et les Hospices Civils de Lyon (CHU Lyon Sud).

Le programme d'inclusion dans cette étude a débuté au troisième trimestre 2020, dans l'objectif d'obtenir des résultats préliminaires début 2021.

- Lors du Congrès annuel (virtuel) de l'AACR (American Association for Cancer Research), du 22 au 24 juin 2020, la Société a présenté les résultats d'études précliniques corroborant les propriétés différenciées d'AsiDNA™, son inhibiteur « first-in-class » de la réparation de l'ADN tumoral, pour inverser la résistance aux inhibiteurs de PARP (PARPi) en prévenant la repousse des cellules persistantes<sup>2</sup>.

Ces nouvelles données montrent pour la première fois que la résistance aux PARPi peut être causée par des cellules pharmaco-tolérantes, et que l'ajout de l'AsiDNA™ à un inhibiteur de PARP prévient la repousse de ces cellules, de ce fait abolissant complètement et irréversiblement l'émergence de la résistance dans les cellules tumorales ovariennes.

Les résultats de cette étude sont extrêmement encourageants pour le déroulement de la prochaine étude REVOCAN de phase 1b/2, associant AsiDNA™ au niraparib en milieu clinique dans le cancer de l'ovaire récurrent, dont le démarrage est prévu au deuxième semestre 2020. Elles renforcent clairement l'intérêt d'AsiDNA™ dans la lutte contre la résistance, qui est aujourd'hui le principal enjeu dans le traitement du cancer.

Le rôle des cellules persistantes dans la résistance à d'autres thérapies ciblées comme les inhibiteurs de la tyrosine kinase a été établi de longue date. AsiDNA™ pourrait ainsi devenir un traitement d'association de référence pour contrer la résistance à plusieurs thérapies ciblées lorsqu'elle est induite par les cellules persistantes et l'évaluation préclinique de nouvelles associations d'AsiDNA™ dans ce contexte est en cours.

### 2.1.2. OX401

OX401 est le second candidat issu de platON™. Basé sur la technologie exclusive de leurre agoniste d'Onxeo, OX401 se positionne à la fois sur le domaine de l'inhibition de la réponse aux dommages de l'ADN (DDR) en agissant sur PARP, une protéine clé de la réparation de l'ADN tumoral, et sur celui de l'immuno-oncologie. OX401 a été optimisé pour cibler spécifiquement PARP sans provoquer de résistance, avec une forte sélectivité pour les cellules cancéreuses. Par ailleurs, OX401 est conçu pour induire une réponse immunitaire forte par activation de la voie STING. Les études précliniques d'OX401 in-vitro et in-vivo visent notamment à valider son efficacité, seul et associé à des immunothérapies.

- Les 29 et 30 janvier 2020, Onxeo a présenté<sup>3</sup> OX401 à la communauté scientifique lors du PARP & DDR Inhibitors Summit 2020 qui s'est tenu à Boston, aux États-Unis.
- Le 27 février 2020, Onxeo a annoncé l'acceptation d'une présentation par poster<sup>4</sup> d'OX401 au congrès de l'ESMO-TAT 2020, dédié à la recherche sur les thérapies anticancéreuses ciblées.
- Enfin, la Société a annoncé le 25 juin 2020 la confirmation du profil préclinique d'OX401. Grâce à son action sur PARP et l'activation de réponse immunitaire antitumorale via la voie cGAS-STING, OX401 a montré in vivo une puissance d'activité supérieure à celle des inhibiteurs de PARP actuels, attestée par un contrôle complet de la croissance tumorale.

Le programme préclinique déjà réalisé a permis de confirmer les propriétés principales de ce nouveau composé. OX401 présente une puissante activité antitumorale, démontrée sur un modèle animal de cancer du sein, liée à une hyperactivation de PARP et un détournement de sa fonction de réparation de l'ADN dans les cellules tumorales spécifiquement. PARP est un élément majeur dans le mécanisme de réparation de l'ADN, et l'intérêt en clinique d'agir sur cette protéine a déjà été amplement démontré par les inhibiteurs de PARP.

<sup>2</sup> [Acquired resistance to PARP inhibitors evolves from drug-tolerant cells vulnerable to AsiDNA™](#)

<sup>3</sup> [OX401, A new generation of PARP-interfering drugs for cancer treatment](#)

<sup>4</sup> Accédez au [poster](#) accepté à la Société Européenne d'Oncologie Médicale - Thérapies Anticancéreuses Ciblées (ESMO-TAT)

De plus, cette activité sur PARP induit un fort engagement de la voie cGAS-STING<sup>5</sup>, comme démontré par l'augmentation de biomarqueurs clés de la réponse immunitaire tumorale. L'activation de cette voie est aujourd'hui une nouvelle approche très prometteuse en immuno-oncologie.

Bénéficiant d'un mécanisme d'action original d'agoniste leurre comme tous les candidats issus de platON™, OX401 n'induit pas de résistance de la tumeur au traitement, ce qui représente une claire différenciation par rapport aux thérapies ciblées comme les inhibiteurs de PARP. Enfin, tout comme AsiDNA™, OX401 n'a pas d'activité sur les cellules saines, ce qui devrait lui conférer un profil de tolérance favorable en clinique.

La prochaine étape préclinique clé sera l'étude de son association avec des inhibiteurs de point de contrôle immunitaire. Pour ce développement, Onxeo a bénéficié de toute l'expertise accumulée durant le développement d'AsiDNA™ et a ainsi obtenu en quelques mois un composé optimisé, prêt à entrer dans les dernières étapes de validation préclinique. Ces études translationnelles permettront de préparer au mieux l'entrée en clinique qui pourrait intervenir d'ici 18 à 24 mois.

Le Groupe est convaincu de l'important potentiel thérapeutique de sa technologie d'oligonucléotides leurres, notamment par interférence avec les signaux de réparation de l'ADN tumoral, et de l'innovation disruptive qu'elle représente, qui pourrait ouvrir la voie à un nouveau paradigme de traitement du cancer.

### 2.1.3. Produit sous licence (belinostat)

Belinostat est un inhibiteur d'histones déacétylases (HDACi). Sous sa forme injectable, belinostat a été commercialisé aux États-Unis par Spectrum Pharmaceuticals (SPPI) sous le nom de Beleodaq® depuis 2014 dans le cadre d'une approbation conditionnelle de la FDA pour le traitement de 2ème ligne des patients atteints de lymphome à cellules T périphériques.

#### **Cession de droits additionnels exclusifs sur belinostat à Acrotech Biopharma LLC**

En mars 2019, Acrotech avait acquis auprès de Spectrum Pharmaceuticals (SPPI) la licence de commercialisation de belinostat pour certains territoires, dont les États-Unis, le Canada, le Mexique et l'Inde.

Onxeo a annoncé le 6 avril 2020 avoir conclu des accords avec Acrotech Biopharma LLC, une filiale détenue à 100 % par Aurobindo Pharma.

Ce nouveau contrat accorde à Acrotech une licence libre de redevance pour la forme IV de belinostat dans tous les autres territoires. Dans le cadre de cette transaction, l'accord de licence actuel d'Onxeo avec Pint Pharma pour l'Amérique du Sud, ainsi que les contrats avec Clinigen plc et iQone pour le programme d'accès contrôlé dit « *Named Patient Program* » dans certains pays européens, et les accords connexes, ont également été transférés à Acrotech.

Par ailleurs ce nouveau contrat transfère à Acrotech certains brevets et savoir-faire concernant belinostat.

En contrepartie, Onxeo a reçu un paiement unique de 6,6 M\$ d'Acrotech.

Cet accord n'a aucune incidence sur l'accord de monétisation de redevances existant entre Onxeo et SWK Holdings, qui a été conclu en juin 2018. Onxeo continuera à recevoir d'Acrotech les redevances et paiements d'étapes sur les ventes de Beleodaq® dans les territoires initialement concédés sous licence à SPPI, qui lui permettront de rembourser la dette obligataire contractée auprès de SWK. Les sommes reçues dans ce contexte ont été intégralement comptabilisées en résultat dans les comptes consolidés. À compter du remboursement intégral de la dette, Onxeo ne recevra plus aucun revenu d'Acrotech.

Sur les 6,6 M\$ du contrat, un montant de 0,9 M€ a été utilisé pour payer les sommes dues en vertu de l'accord de règlement amiable conclu avec SpePharm le 11 février 2020<sup>6</sup>. Les fonds restants seront utilisés pour le développement des médicaments dans le domaine de la réponse aux dommages de l'ADN de la Société.

Cette transaction a finalisé la transition d'Onxeo vers une société uniquement axée sur des activités de développement dans le domaine de la réponse aux dommages de l'ADN en oncologie (DDR).

<sup>5</sup> La voie **cGAS-STING** est un composant du système immunitaire inné, qui détecte l'ADN cytosolique (impliqué notamment dans la cancérogénèse) et induit une réponse immunitaire en conséquence

<sup>6</sup> Se référer au paragraphe 4.5 du présent rapport.



## 2.2. GOUVERNANCE

Le 29 mai 2020, l'assemblée générale ordinaire des actionnaires a renouvelé pour trois ans les mandats de Mme Judith Greciet, directrice générale, de Mme Christine Garnier, administrateur indépendant, et de M. Nicolas Trebouta, représentant de Financière de la Montagne.

Le mandat de Mme Elvira Sanz, administrateur indépendant, venait à échéance lors de cette assemblée générale.

Lors de sa réunion du 17 septembre 2020, le conseil d'administration d'Onxeo a coopté M. Julien Miara en tant qu'administrateur de la Société représentant d'Invus Public Equities LP, en remplacement de M. Jean-Pierre Kinet, démissionnaire. Cette cooptation de M. Miara fait suite à sa nomination en tant qu'observateur le 2 juin 2020 et sera soumise à l'approbation des actionnaires lors de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société.

À la date du présent rapport, le conseil d'administration est composé de 7 membres, 4 hommes et 3 femmes, dont 5 membres indépendants, comme suit :

Prénom, Nom, Titre	Administrateur indépendant	Année de la 1ère nomination	Échéance du mandat	Comité d'audit	Comité des rémunérations et des nominations
Danièle Guyot-Caparros, présidente	Oui	2013	2022	Présidente	
Judith Greciet, directeur général	Non	2011	2023		
Financière de la Montagne, représentée par Nicolas Trebouta	Non	2011	2023		Membre
Thomas Hofstaetter	Oui	2012	2021		Président
Christine Garnier	Oui	2017	2023	Membre	
Jean-Pierre Bizarri	Oui	2016	2022		Membre
Invus, représenté par Julien Miara	Oui	2016	2022	Membre	

## 2.3. FINANCEMENT

### 2.3.1. Utilisation de la ligne de financement en fonds propres mise en place le 7 juin 2019

Agissant sur délégation du Conseil d'Administration et conformément à la 20ème résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 19 juin 2018<sup>7</sup>, la Société a mis en place avec la Société Nice & Green le 7 juin 2019, une ligne de financement en fonds propres par émission d'actions nouvelles sur une période de 12 mois.

Les caractéristiques de cette ligne de financement en fonds propres sont décrites dans la note d'opération faisant partie du Prospectus sur lequel l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») a apposé le visa n° 19-247 en date du 7 juin 2019. Le Prospectus est composé du document de référence 2018 d'Onxeo, enregistré auprès de l'AMF le 5 avril 2019 sous le numéro D.19-0282 et d'une note d'opération incluant le résumé du Prospectus.

Le solde de cette ligne de financement, correspondant à 6 800 075 bons au 31 décembre 2019, a été utilisé en intégralité au premier semestre 2020 et a procuré à la Société un produit net total de 3,2 M€.

### 2.3.2. Augmentation de capital par voie de placement privé d'actions nouvelles

Le 9 juin 2020, Onxeo a annoncé la réalisation d'une augmentation de capital pour un montant total d'environ 7,3 millions d'euros, souscrite par un nouvel investisseur, Invus Public Equities LP, et par Financière de la Montagne, actionnaire historique de la Société.

<sup>7</sup> Augmentation de capital réalisée avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes dans le cadre d'une ligne de financement en actions ou en obligations.

L'augmentation de capital a été réalisée par émission de 10 136 451 actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans le cadre d'un placement privé auprès d'investisseurs qualifiés sur le fondement de la 15<sup>ème</sup> résolution de l'assemblée générale extraordinaire du 19 juin 2018. Les actions nouvelles représentent environ 15% du capital social de la Société avant la réalisation du placement privé. A l'issue de ce placement, un actionnaire possédant 1% du capital de la Société a vu sa participation ramenée à 0,87%. Le prix de souscription a été fixé à 0,7182 € par action nouvelle, représentant une décote de 10% par rapport à la moyenne pondérée des cours des 3 dernières séances de bourse (i.e. du 3 au 5 juin 2020 inclus).

A l'issue de la réalisation de l'augmentation de capital, les participations d'Invus Public Equities LP et de Société Financière de la Montagne s'élèvent respectivement à 10,7% et 13,4% du capital de la Société sur la base d'un nombre total de 78 317 810 actions. Il n'existe pas à la connaissance de la Société d'autre actionnaire détenant plus de 5% de son capital.

Le produit net de l'émission est destiné :

- au développement d'AsiDNA™, produit leader de la Société, tant sur le plan clinique qu'industriel dans le cadre des essais cliniques en cours et à venir,
- à poursuivre le programme préclinique d'évaluation des stratégies d'association d'AsiDNA™ avec d'autres thérapies ciblées,
- à développer le programme préclinique d'OX401 seul et avec des médicaments d'immuno-oncologie, et,
- plus généralement, à financer les dépenses courantes de la Société.

Les fonds levés, ainsi que l'accord conclu avec Acrotech en avril 2020 (cf. section 2.1.3), étendent l'horizon de trésorerie de la Société jusqu'au 1<sup>er</sup> trimestre 2022.

### 3. INCIDENCE SUR LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS

#### 3.1. CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires consolidé pour la période close le 30 juin 2020 s'élève à 1,1 millions d'euros, contre 1,7 millions d'euros au premier semestre 2019.

Les revenus récurrents se montent à 1,1 million d'euros, contre 1,4 million d'euros au 1<sup>er</sup> semestre 2019. Ils correspondent aux ventes directes de Beleodaq® dans le cadre du programme européen d'accès contrôlé (NPP), comptabilisées jusqu'au transfert de cette activité à Acrotech dans le cadre de l'accord de licence signé début avril 2020. Ils comprennent également les royalties sur les ventes de Beleodaq® aux Etats Unis par le partenaire Acrotech Biopharma, comptabilisées en chiffre d'affaires jusqu'à la date de l'accord. Cette variation de périmètre explique la diminution du poste par rapport à 2019.

#### 3.2. CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel sont passées de 2,5 millions d'euros au premier semestre 2019 à 2 millions d'euros au premier semestre 2020, en conséquence de l'évolution des effectifs.

#### 3.3. CHARGES EXTERNES

Les charges externes s'élèvent à 2,2 millions d'euros au 30 juin 2020 contre 5,8 millions d'euros au 30 juin 2019. Cette forte baisse provient pour l'essentiel de la saisonnalité des dépenses de R&D, notamment en ce qui concerne les programmes précliniques et les activités de production d'AsiDNA™ dans le cadre des essais cliniques en cours et à venir. L'activité clinique a également été impactée par la crise sanitaire, avec un décalage des inclusions de nouveaux patients dans l'essai DRIV-1b. La part des charges externes liée aux activités de R&D a donc logiquement diminué, passant de 4 millions d'euros sur le premier semestre 2019 à 0,5 million d'euros sur le premier semestre 2020.

### **3.4. AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS NON COURANTS**

Ce poste regroupe les différents impacts de l'accord signé avec Acrotech Biopharma au mois d'avril 2020, à savoir :

- Un produit net de 5 686 milliers d'euros correspondant au prix de transaction de 6 116 milliers d'euros diminué du montant des frais de développement futurs du produit estimés à 430 milliers d'euros (voir note 10.3).
- Une charge de 2 769 milliers d'euros correspondant à la valeur nette comptable des actifs de R&D liés à Beleodaq®/belinostat, permettant de refléter le traitement du contrat avec Acrotech dans le référentiel IFRS comme un contrat de cession (voir note 5).
- Un produit de 7 171 milliers d'euros évalué sur la base du plan de financement établi par le management, correspondant aux royalties que le groupe s'attend à recevoir postérieurement à la date de signature de l'accord et au moyen desquelles il remboursera le solde de l'emprunt SWK.

### **3.5. RESULTAT FINANCIER**

Le résultat financier au 30 juin 2020 est une perte de 0,2 million d'euros provenant principalement du coût de l'emprunt obligataire avec SWK Holdings.

### **3.6. RESULTAT NET**

En conséquence de l'évolution de l'activité reflétée par les postes de charges et produits exposés ci-dessus et après prise en compte d'un impôt de 0,8 million d'euros lié à la transaction avec Acrotech, le résultat net arrêté au 30 juin 2020 est positif à hauteur de 5 millions d'euros, contre une perte de 8,5 millions d'euros au premier semestre 2019.

### **3.7. TRESORERIE DISPONIBLE**

La trésorerie du Groupe au 30 juin 2020 s'élève à 19,6 millions d'euros contre 5,7 millions d'euros au 31 décembre 2019. La variation de trésorerie provient principalement des financements mis en œuvre sur le semestre, placement privé et ligne de financement en fonds propres, qui ont procuré à Onxeo un produit net de 10,5 millions d'euros, ainsi que de l'accord avec Acrotech Biopharma pour un montant net de 5,1 millions d'euros après paiement de la quote-part reversée à SpePharm. Ces apports de trésorerie ajoutés à l'encaissement du crédit d'impôt recherche 2019 pour un montant de 1,4 millions d'euros et aux revenus de licence et des ventes directes dans le cadre du programme d'accès contrôlé pour Beleodaq® pour 3 millions d'euros ont permis d'absorber les dépenses opérationnelles d'un montant de 6,1 millions d'euros.

La trésorerie disponible au 30 juin donne une visibilité à Onxeo jusqu'au 1<sup>er</sup> trimestre 2022.

## 4. PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES CONCERNANT LE PROCHAIN SEMESTRE

### **Note importante relative au Covid-19**

*À la date du présent rapport, la Société considère n'avoir subi qu'un impact limité de la crise sanitaire et être exposée de manière limitée à des risques sur ses opérations en raison de l'épidémie dite Covid-19.*

*Cependant, elle n'exclut pas qu'une reprise des mesures de confinement par les états et gouvernements puisse affecter la bonne marche de ses activités sous-traitées, notamment la conduite des essais cliniques et ainsi entraîner des retards dans le développement de ses produits et une consommation de trésorerie plus importante.*

*Par ailleurs, l'effet de cette épidémie sur l'économie et les marchés financiers mondiaux pourrait impacter sa capacité à se financer sur les marchés de capitaux et, de ce fait, la conduite de ses activités.*

À l'exclusion des risques spécifiques évoqués ci-dessus relatifs à une situation épidémique majeure, aucun facteur de risque spécifique n'est anticipé au deuxième semestre 2020, autre que les facteurs de risques inhérents à l'activité, à la structure, à la stratégie et à l'environnement de la Société, décrits dans le Document d'enregistrement universel 2019 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 27 avril 2020 : ces risques sont inhérents au développement de médicaments innovants et dépendent du succès des essais précliniques et cliniques ainsi que des obligations réglementaires en matières de sécurité, de tolérance et d'efficacité.

Les risques et incertitudes auxquels la Société et le Groupe pourraient être confrontés sont détaillés en section 3. « Facteurs de risque » du Document d'enregistrement universel 2019 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 27 avril 2020.

Les principaux risques et incertitudes auxquels la Société et le Groupe pourraient être confrontés sont résumés ci-après :

### **4.1. RISQUES FINANCIERS**

Les risques financiers sont essentiellement des risques liés à la trésorerie de la Société tant que celle-ci ne génère pas de revenus significatifs au regard de ses dépenses, notamment en matière de recherche et développement. La Société dispose au 30 juin 2020 d'une trésorerie de 19,6 millions d'euros, qui lui procure une visibilité financière jusqu'au 1<sup>er</sup> trimestre 2022. D'ici à cette échéance, il n'est pas exclu que la Société ait recours à des financements non dilutifs ou sous forme de levée de fonds à plus ou moins brève échéance pour sécuriser ses opérations au cas où elle ne parviendrait pas à générer des ressources complémentaires notamment au travers de nouveaux accords de licence.

Des facteurs tels que l'incapacité à établir des accords de licence sur les produits de son portefeuille dans les délais prévus, un retard ou un succès insuffisant dans ses essais cliniques, des opportunités en termes de développement ou de croissance externe, des coûts plus élevés des développements en cours notamment du fait d'exigences supplémentaires des autorités réglementaires ou pour se défendre en matière de propriété intellectuelle peuvent influencer sur les besoins, les conditions et les échéances d'un tel financement.

### **4.2. RISQUES LIES A L'ACTIVITE DE LA SOCIETE**

Les risques opérationnels de la Société portent pour l'essentiel sur le développement de ses produits jusqu'à l'obtention des premiers résultats cliniques significatifs (preuves de mécanisme ou de concept chez l'homme) permettant d'initier des discussions de partenariat.

Le portefeuille de développement de la Société comprend essentiellement des produits à un stade de développement précoce et il existe un risque important que tout ou partie de ses candidats-médicaments ne puissent être développés, formulés ou produits à des conditions économiques acceptables, voient leur développement interrompu, ne puissent faire l'objet d'accords de partenariats ou de licence, n'obtiennent pas d'approbation réglementaire ou ne soient jamais commercialisés.

Le risque d'un échec ou d'un retard substantiel dans le développement d'un médicament existe à tous les stades et particulièrement au niveau des essais cliniques, même si la société met en œuvre son savoir-faire en recherche translationnelle par lequel elle s'efforce d'identifier des facteurs prédictifs de l'activité du médicament chez l'homme.

Par ailleurs, le délai de réponse des autorités réglementaires aux dossiers de demande d'essais cliniques qui leur sont soumis est également variable notamment si des demandes complémentaires sont formulées par ces dernières. De plus, il existe un risque concurrentiel important pour tous les produits développés par la Société.

Concernant la structure et la stratégie de la Société, les risques les plus importants sont liés aux ressources et à la taille de la Société qui doit attirer et fidéliser le personnel clé, externaliser et sous-traiter ses productions.

### 4.3. RISQUES JURIDIQUES ET REGLEMENTAIRES

Les risques juridiques sont essentiellement liés à la propriété intellectuelle, ainsi qu'aux accords de licence mis en place et aux contrefaçons dès lors que les produits sont sur le marché.

### 4.4. ASSURANCE ET COUVERTURE DES RISQUES

La Société estime disposer d'une couverture d'assurance adaptée à ses activités et notamment de la couverture requise par la loi pour les essais cliniques, en France et dans le reste du monde. La Société n'envisage pas de difficultés particulières pour conserver des niveaux d'assurance adéquats à l'avenir.

Le lecteur est invité à consulter le Document d'enregistrement universel annuel de la Société pour une description détaillée des risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée.

### 4.5. PRINCIPAUX LITIGES EN COURS

Le 11 février 2020, Onxeo a conclu un accord en vue du règlement amiable des procédures résiduelles dans le litige qui l'opposait depuis 2009 aux sociétés SpePharm et SpeBio B.V. comprenant le renoncement immédiat, complet et final aux actions en cours, ainsi qu'à toutes revendications ou causes d'action futures entre les parties en lien avec leurs désaccords passés. Cet accord engage Onxeo à verser à SpePharm 15 à 20% des montants nets à percevoir dans le cadre d'accords commerciaux futurs relatifs aux actifs de R&D d'Onxeo, pour un montant total cumulé de 6 millions d'euros dans un délai de 4 ans soit au plus tard le 31 janvier 2024.

Hormis ce règlement, et l'action en contrefaçon relative aux brevets américains de Beleodaq® exposée en section 3.3.2 du Document d'enregistrement universel 2019, à la date du présent rapport, il n'existe pas, à la date du présent rapport, de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont le Groupe est menacé, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

## 5. ÉVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DU GROUPE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

La Société va poursuivre en 2020 sa stratégie de création de valeur fondée sur le développement de ses innovations thérapeutiques jusqu'à la preuve de concept chez l'homme, pour ensuite générer des revenus au travers d'accords avec d'autres laboratoires pharmaceutiques aptes à poursuivre leur développement.

La société prévoit les principaux événements suivants :

- AsiDNA™ : soumissions et publications dans des revues scientifiques internationales des résultats des études précliniques et cliniques dans le cadre du plan de développement visant à établir le potentiel d'AsiDNA™, notamment en association avec d'autres agents anticancéreux ; résultats « topline » de l'étude clinique de phase 1b d'AsiDNA™ en association avec la chimiothérapie (DRIIV-1b) prévus au quatrième trimestre 2020 ; démarrage du processus d'inclusion dans l'étude REVOCAN d'AsiDNA™ ajouté au niraparib, un inhibiteurs de PARP, afin de démontrer l'abrogation de la résistance à ce traitement chez des patientes atteintes d'un cancer de l'ovaire en récurrence.

- OX401 : preuve de concept préclinique in vitro et in vivo en association avec des immunothérapies avant la fin de l'année 2020.

Onxeo estime que, compte tenu de ses activités actuelles, elle n'a pas d'autres commentaires à formuler sur des tendances qui seraient susceptibles d'affecter ses revenus récurrents et ses conditions générales d'exploitation depuis la date du dernier exercice clos le 31 décembre 2019 jusqu'à la date de publication du présent rapport.

## 5.1. PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS POUR L'AVENIR, POLITIQUE DE FINANCEMENT A VENIR

Les principaux investissements de la Société concerneront les dépenses de recherche et de développement.

Avec une trésorerie de 19,6 millions d'euros au 30 juin 2020 grâce notamment à la cession de droits additionnels sur belinostat à Acrotech pour 6 millions d'euros en avril, et au placement privé pour un montant de 7,3 millions d'euros réalisé auprès d'Invus et de Financière de la Montagne en juin, la Société dispose d'une visibilité suffisante pour mener ses projets, notamment l'expansion du développement clinique d'AsiDNA™ et la poursuite du développement préclinique d'OX401, jusqu'au premier trimestre 2022.

Par ailleurs, la Société se réserve la possibilité de consolider ses ressources financières au travers de nouveaux financements non dilutifs ou sous forme de levées de fonds, en parallèle d'une recherche continue de nouveaux accords de licence.

## 5.2. ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS DEPUIS LA CLOTURE DE LA PERIODE

Il n'y a pas eu d'événement après le 30 juin 2020 susceptible d'avoir un impact sur les états financiers.

## 5.3. SYNTHÈSE DES COMMUNICATIONS DE LA SOCIÉTÉ DURANT LE 1ER SEMESTRE ET POST-CLOTURE

28 janvier	Onxeo présentera son inhibiteur de PARP de nouvelle génération, OX401, à l'occasion du PARP & DDR Inhibitors Summit 2020
29 janvier	Onxeo conclut un accord de recherche clinique avec Gustave Roussy pour mener un essai clinique d'AsiDNA™ dans le traitement du cancer de l'ovaire en récurrence
11 février	Onxeo conclut un accord de règlement amiable avec SpePharm et SpeBio
27 février	Onxeo présentera OX401, inhibiteur de PARP de nouvelle génération, au congrès européen ESMO-TAT 2020
27 mars	Onxeo publiera ses résultats annuels le 17 avril 2020
6 avril	Onxeo reçoit 6,6 M\$ en contrepartie de la concession des droits mondiaux exclusifs sur belinostat à Acrotech Biopharma LLC
17 avril	Onxeo publie ses résultats annuels 2019 et fait le point sur ses activités
27 avril	Mise à disposition du document d'enregistrement universel 2019
19 mai	Onxeo présentera à l'AACR 2020 de nouvelles données précliniques confirmant la capacité d'AsiDNA™ à prévenir et à abroger la résistance des cancers aux PARPi
27 mai	Bryan Garnier & Co initie à l'achat la couverture d'Onxeo
29 mai	Onxeo annonce l'approbation de l'étude REVOCAN par les autorités réglementaires
29 mai	Onxeo annonce l'adoption de l'ensemble des résolutions à titre ordinaire lors de son assemblée générale du 29 mai 2020
9 juin	Onxeo annonce une augmentation de capital de 7,3 millions € par placement privé auprès d'Invus et de Financière de la Montagne, actionnaire historique de la Société
19 juin	Onxeo : compte rendu de l'assemblée générale extraordinaire du 19 juin 2020
22 juin	Nouveau e-poster en ligne pour la réunion virtuelle de l'AACR 2020
25 juin	Onxeo confirme en préclinique le profil d'OX401, un puissant agoniste de PARP présentant une activité antitumorale et des propriétés immunologiques fortes

27 août	Onxeo annonce la publication dans le British Journal of Cancer des résultats finaux de DRIIV, étude à dose croissante de phase 1 d'AsiDNA™ dans des tumeurs solides avancées
3 septembre	Onxeo reçoit une notification d'accord de l'Office américain des brevets et des marques pour un nouveau brevet renforçant la protection d'AsiDNA™ par administration systémique aux États-Unis
8 septembre	Onxeo annonce sa participation à plusieurs conférences et évènements investisseurs majeurs au deuxième semestre 2020

Le texte intégral des communiqués peut être consulté sur le site internet de la Société ([www.onxeo.com](http://www.onxeo.com)).

## 6. PRINCIPALES TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIEES

Les transactions intervenues avec d'autres sociétés apparentées au Groupe au sens du paragraphe 9 de la norme IAS 24 concernent exclusivement les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation et ne présentent pas de caractères significatifs dans les comptes au 30 juin 2020.

## 7. COMPTES CONSOLIDES SEMESTRIELS RESUMES AU 30 JUIN 2020

### BILAN CONSOLIDE

ACTIF (en milliers €)	30/06/2020	31/12/2019	Note
<b>Actifs non courants</b>			
Immobilisations incorporelles	20 533	23 358	5
Immobilisations corporelles	95	109	
Droits d'utilisation	2 529	2 718	6
Titres mis en équivalence		20	
Autres immobilisations financières	274	141	
<b>Total des actifs non courants</b>	<b>23 431</b>	<b>26 345</b>	
<b>Actifs courants</b>			
Stocks et en cours		64	
Clients et comptes rattachés	7 442	3 353	7.1
Autres créances	1 722	2 159	7.2
Trésorerie et équivalents de trésorerie	19 619	5 708	8
<b>Total des actifs courants</b>	<b>28 783</b>	<b>11 284</b>	
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>52 214</b>	<b>37 629</b>	

PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	30/06/2020	31/12/2019	
<b>Capitaux propres</b>			
Capital social	19 579	15 329	9.1
Moins : actions détenues en propre	-150	-189	9.2
Primes	18 533	44 924	9.3
Réserves	-10 068	-9 139	9.3
Résultat	5 042	-33 728	
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>32 936</b>	<b>17 197</b>	
<b>Passif non courant</b>			
Impôt différé	565		
Provisions	964	6 821	10.1
Dettes financières non courantes	6 532	7 412	10.2
Autres dettes non courantes	430		10.3
<b>Total des passifs non courants</b>	<b>8 491</b>	<b>14 233</b>	
<b>Passifs courants</b>			
Dettes financières courantes	853	1 170	11.1
Fournisseurs et comptes rattachés	3 058	3 672	11.2
Autres passifs	6 876	1 358	11.3
<b>Total des passifs courants</b>	<b>10 787</b>	<b>6 199</b>	
<b>TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>	<b>52 214</b>	<b>37 629</b>	



## ÉTAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

En milliers €	30/06/2020	30/06/2019	Note
Chiffre d'affaires récurrent provenant des accords de licence	1 076	1 425	
Chiffre d'affaires non récurrent provenant des accords de licence	6	278	
<b>Total Chiffre d'affaires</b>	<b>1 082</b>	<b>1 703</b>	13.1
Achats consommés	-188	-149	
Charges de personnel	-2 026	-2 545	13.2
Charges externes	-2 228	-5 837	13.3
Impôts et taxes	-95	-122	
Dotations nettes aux amortissements et provisions	-327	-53	
Autres charges opérationnelles courantes	-202	-14	
<b>Charges opérationnelles</b>	<b>-5 067</b>	<b>-8 720</b>	
Autres produits opérationnels courants	34	82	
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>-3 951</b>	<b>-6 934</b>	
Autres produits et charges opérationnels	10 040		13.4
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence		-28	
<b>Résultat opérationnel après quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence</b>	<b>6 089</b>	<b>-6 962</b>	
Coût de l'endettement financier net	-515	-540	
Autres produits et charges financiers	291	-1 010	
<b>Résultat financier</b>	<b>-224</b>	<b>-1 550</b>	14
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>1 560</b>	<b>-8 512</b>	
Charge d'impôt	-823	2	15
- dont impôt différé	-565		
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>	<b>5 042</b>	<b>-8 510</b>	
Résultat par action	0,06	(0,15)	16
Résultat dilué par action	0,06	(0,15)	

## ÉTAT DES AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

En milliers €	30/06/2020	30/06/2019	Note
<b>Résultat de la période</b>	<b>5 042</b>	<b>-8 510</b>	
Écarts de conversion	-8	5	
<b>Autres éléments recyclables en résultat</b>	<b>-8</b>	<b>5</b>	
Gains et pertes actuariels	17	-52	
<b>Autres éléments non recyclables en résultat</b>	<b>17</b>	<b>-52</b>	
<b>Autres éléments du résultat global de la période net d'impôts</b>	<b>9</b>	<b>-47</b>	
<b>Résultat global total de la période</b>	<b>5 051</b>	<b>-8 557</b>	
Résultat global total attribuable aux :			
- propriétaires de la société-mère	5 051	-8 557	
- intérêts minoritaires			

## ÉTAT DE VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

En milliers €	Capital	Actions propres	Primes d'émission	Variation réserves et résultats				TOTAL
				Réserves de conversion	Gains et pertes enregistrés en capitaux propres	Réserves et résultats consolidés	Total Variations	
<b>Capitaux propres au 1/01/2018</b>	<b>12 674</b>	<b>-89</b>	<b>269 060</b>	<b>-152</b>	<b>-108</b>	<b>-231 511</b>	<b>-231 771</b>	<b>49 874</b>
Résultat global total de la période				43	11	-9 399	-9 345	-9 345
Augmentation de capital	670		1 969				0	2 639
Actions propres		-8				-15	-15	-23
Autres mouvements			-229 205			230 535	230 535	1 330
Paielements fondés sur les actions						927	927	927
<b>Capitaux propres au 31/12/2018</b>	<b>13 344</b>	<b>-97</b>	<b>41 824</b>	<b>-109</b>	<b>-97</b>	<b>-9 462</b>	<b>-9 669</b>	<b>45 402</b>
Résultat global total de la période				5	-53	-8 510	-8 558	-8 558
Augmentation de capital	609		1 439					2 048
Actions propres		-62				-19	-19	-81
Autres mouvements						-51	-51	-51
Paielements fondés sur les actions						273	273	273
<b>Capitaux propres au 30/06/2019</b>	<b>13 953</b>	<b>-159</b>	<b>43 263</b>	<b>-104</b>	<b>-150</b>	<b>-17 769</b>	<b>-18 024</b>	<b>39 034</b>
Résultat global total de la période				70	-1	-25 218	-25 149	-25 149
Augmentation de capital	1 376		1 661				0	3 038
Actions propres		-30				-52	-52	-82
Autres mouvements						189	189	189
Paielements fondés sur les actions						168	168	168
<b>Capitaux Propres au 31/12/2019</b>	<b>15 329</b>	<b>-189</b>	<b>44 924</b>	<b>-34</b>	<b>-151</b>	<b>-42 682</b>	<b>-42 868</b>	<b>17 197</b>
Résultat global total de la période				-8	17	5 042	5 051	5 051
Augmentation de capital	4 250		6 186					10 436
Actions propres		39						39
Autres mouvements <sup>8</sup>			-32 577			32 772	32 772	195
Paielements fondés sur les actions						18	18	18
<b>Capitaux propres au 30/06/2020</b>	<b>19 579</b>	<b>-150</b>	<b>18 533</b>	<b>-42</b>	<b>-134</b>	<b>-4 850</b>	<b>-5 026</b>	<b>32 936</b>

<sup>8</sup> Cette variation est expliquée en Note 9.3

## ÉTAT DES FLUX DE TRESORERIE NETTE CONSOLIDÉ

En milliers €	Note	30/06/2020	31/12/2019	30/06/2019
<b>Résultat net consolidé</b>		<b>5 042</b>	<b>-33 728</b>	<b>-8 510</b>
+/- Dotations nettes aux amortissements et provisions (à l'exclusion de celles liées à l'actif circulant)	5, 6, 10.1	-9 149	25 394	457
-/+ Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur		9	484	
+/- Charges et produits calculés liés aux stock-options et assimilés	9.4	18	441	273
-/+ Autres produits et charges calculés				-24
-/+ Plus et moins-values de cession		57		
-/+ Profits et pertes de dilution				
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence			39	28
<b>Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt</b>		<b>-4 023</b>	<b>-7 371</b>	<b>-7 776</b>
+ Coût de l'endettement financier net	14	515	1 037	1 550
+/- Charge d'impôt (y compris impôts différés)		823	-2 324	
<b>Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt</b>		<b>-2 685</b>	<b>-8 658</b>	<b>-6 226</b>
- Impôt versé				
+/- Variation du B.F.R. lié à l'activité (y compris dette liée aux avantages au personnel)		1 459	959	539
<b>FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE</b>		<b>-1 226</b>	<b>-7 699</b>	<b>-5 686</b>
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		-109	-26	
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	13.4	6 116		
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières (titres non consolidés)				
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières (titres non consolidés)		4	163	
+/- Incidence des variations de périmètre		14		
+ Dividendes reçus (sociétés mises en équivalence, titres non consolidés)				
+/- Variation des prêts et avances consentis				
+ Subventions d'investissement reçues				
+/- Autres flux liés aux opérations d'investissement				
<b>FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>		<b>6 025</b>	<b>137</b>	<b>0</b>
+ Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentations de capital . Versées par les actionnaires de la société mère . Versées par les minoritaires des sociétés intégrées	9.1	10 436	4 815	2 022
+ Sommes reçues lors de l'exercice des stock-options				
-/+ Rachats et ventes nets d'actions propres	9.2	97	-71	19
+ Encaissements liés aux nouveaux emprunts				
- Remboursements d'emprunts (y compris contrats de location financement) Dont remboursements des droits d'utilisation (IFRS16)	10.3, 11.1	-907	-1 692	-750
- Coût de l'endettement financier net	14	-515	-1 037	-540
+/- Autres flux liés aux opérations de financement		2	-1	5
<b>FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT</b>		<b>9 113</b>	<b>2 014</b>	<b>756</b>
+/- Incidence des variations des cours des devises		-1	3	-27
<b>VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE</b>		<b>13 911</b>	<b>-5 545</b>	<b>-4 958</b>
<b>TRESORERIE INITIALE</b>		<b>5 708</b>	<b>11 253</b>	<b>11 253</b>
<b>TRESORERIE FINALE</b>		<b>19 619</b>	<b>5 708</b>	<b>6 296</b>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Onxeo est une société de biotechnologie au stade clinique qui développe de nouveaux médicaments contre le cancer en ciblant les fonctions de l'ADN tumoral par des mécanismes d'action uniques dans le domaine très recherché de la réponse aux dommages de l'ADN (DDR).

### NOTE 1 : BASE DE PREPARATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers consolidés semestriels d'Onxeo au 30 juin 2020 ont été approuvés par le Conseil d'administration du 17 septembre 2020. Ils ont été établis suivant les normes comptables internationales (IFRS) telles qu'applicables au sein de l'Union Européenne pour les informations financières intermédiaires (IAS 34) autorisant la présentation de notes sélectionnées. Les comptes consolidés sont donc présentés de manière condensée et doivent être lus en liaison avec les comptes annuels du Groupe au 31 décembre 2019, tels qu'inclus dans le Document d'enregistrement universel déposé auprès de l'AMF le 27 avril 2020.

Les principes et méthodes comptables appliqués pour les comptes consolidés au 30 juin 2020 sont identiques à ceux utilisés dans les comptes consolidés au 31 décembre 2019, et aux normes, amendements et interprétations IFRS tels qu'adoptés par l'Union européenne et l'IASB, d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020 (et qui n'avaient pas été appliqués par anticipation par le Groupe), à savoir :

Norme	Libellé
Amendements à IAS 1 et IAS 8	Définition du terme « significatif »
Amendements à IAS 39, IFRS 7 et IFRS 9	Réforme des taux d'intérêt de référence

L'impact de ces normes, amendements et interprétations dans les comptes consolidés au 30 juin 2020 est non significatif.

Par ailleurs, le Groupe a choisi de ne pas appliquer par anticipation les nouvelles normes, amendements et interprétations lorsque l'application obligatoire est postérieure au 30 juin 2020, qu'ils aient été adoptés ou non par l'Union Européenne. L'impact de ces normes et amendements est en cours d'analyse.

#### Recours à des estimations

Comme au 31 décembre 2019, le Comité exécutif du Groupe a eu recours à des estimations pour l'établissement des états financiers pour le calcul :

- de la valeur de marché des programmes de R&D acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises (fusions et acquisitions) - voir Note 5,
- des paiements fondés en actions – voir Note 9.4,
- des engagements et provisions de retraite - voir Note 10.1.1,
- des coûts de développements futurs de belinostat dans le cadre de l'accord de licence avec Acrotech – voir Note 10.3,
- de la reconnaissance en chiffre d'affaires des montants reçus dans le cadre des accords de licence - voir Note 13.1,
- des dettes fournisseurs provisionnés à la clôture en lien avec les essais cliniques en cours,
- des redevances du second trimestre 2020 provenant du partenaire Acrotech calculées sur la base des quantités réelles vendues évaluées sur la base des prix unitaires historiques.

#### Continuité d'exploitation

Les états financiers ont été élaborés en application du principe de continuité de l'exploitation. Ce principe a été retenu par le Conseil d'administration compte tenu des éléments suivants: la société dispose d'une trésorerie nette consolidée de 19,6 M€ au 30 juin 2020 permettant de financer ses activités jusqu'au 1<sup>er</sup> trimestre 2022 sur la base de son plan de financement.

## NOTE 2 : PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Le Groupe comprend la Société Onxeo SA qui concentre l'essentiel de l'activité à Paris ainsi que dans son établissement danois à Copenhague, et ses filiales listées ci-dessous :

- Onxeo US
- Topotarget UK
- Topotarget Switzerland

Toutes les filiales sont détenues à 100% et consolidées en intégration globale.

Au cours du premier semestre 2020, deux sociétés sont sorties du périmètre :

- SpeBio, joint-venture détenue à 50%, dont les titres ont été cédés à leur valeur nominale,
- BioAlliance Pharma Switzerland, détenue à 100%, qui a été dissoute.

## NOTE 3 : INFORMATIONS SECTORIELLES (IFRS 8)

Le Groupe dans son ensemble constitue un seul secteur d'activité. Conformément à la norme IFRS 8.32 et 33, une information sur la répartition du chiffre d'affaires par zone géographique et par portefeuille de produits est fournie à la note 13.1. Il est précisé en référence à cette norme que les actifs non courants du groupe sont localisés pour l'essentiel en France, au Danemark et au Royaume-Uni.

Les principaux clients du Groupe, dont la part des revenus consolidés est supérieure à 10%, sont Acrotech Biopharma et Clinigen.

## NOTE 4 : TRAITEMENT COMPTABLE DU NOUVEL ACCORD AVEC ACROTECH BIOPHARMA

Le 6 avril 2020, Onxeo a concédé à Acrotech une licence mondiale de commercialisation de Beleodaq®, complétant ainsi géographiquement la licence acquise par Acrotech en mars 2019 auprès de Spectrum Pharmaceuticals (SPPI) et limitée aux États-Unis, le Canada, le Mexique et l'Inde. Ce nouveau contrat transfère également à Acrotech certains brevets et savoir-faire concernant belinostat.

En contrepartie, Onxeo a reçu à la signature un montant total de 6,6 millions de dollars (6,1 millions d'euros) et ne recevra plus aucun autre revenu dans le cadre de l'accord de licence, en dehors des redevances sur ventes nécessaires pour assurer le remboursement de la dette obligataire contractée en 2018 auprès de SWK Holdings.

Par ailleurs, le Groupe continuera à contribuer au financement des coûts de développement de Beleodaq® engagés par Acrotech, à hauteur de 10%.

Le groupe a analysé les conséquences économiques pour Onxeo de cet accord pour déterminer le traitement comptable dans le référentiel IFRS.

### 4.1. Analyse de la transaction en normes IFRS

Le nouvel accord cristallise le revenu au moment de la signature dans la mesure où la licence devient libre de redevances une fois l'emprunt SWK remboursé. Ceci signifie qu'Onxeo ne percevra plus d'avantages économiques de Beleodaq® à l'avenir. Bien que la transaction ait juridiquement une double nature, à la fois accord de licence concernant Beleodaq® et accord de cession de certains actifs indépendants liés au produit, elle s'assimile donc à une cession au regard des dispositions du référentiel IFRS.

### 4.2. Impacts dans les comptes consolidés

Au vu du rationnel ci-dessus, les impacts de la transaction sont les suivants :

- Comptabilisation en autre produits opérationnels non courants du prix de transaction de 6,1 millions d'euros diminué du montant des frais de développement futurs du produit estimés à 0,4 million d'euros (voir note 10.3), soit un produit net de 5,7 millions d'euros (voir note 13.4).

- Comptabilisation en autres produits opérationnels non courants des royalties que le groupe s'attend à recevoir postérieurement à la date de signature de l'accord et au moyen desquelles il remboursera le solde de l'emprunt SWK. Sur la base du plan de financement établi par le management, ce produit se monte à 7,2 millions d'euros (voir note 13.4).
- Sortie de l'actif de R&D relatif à Beleodaq® pour une valeur nette de 2,8 millions d'euros, comptabilisée en autres charges opérationnelles non courantes (voir notes 5 et 13.4).

## NOTE 5 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

En milliers €	31/12/2019	Augmentation	Diminution	30/06/2020
<b>Actifs de R&amp;D</b>				
Beleodaq®	68 700		-68 700	0
AsiDNA™	2 472			2 472
Goodwill	20 059			20 059
Autres immobilisations incorporelles	420	2		422
<b>Total valeur brute</b>	<b>91 651</b>	<b>2</b>	<b>-68 700</b>	<b>22 953</b>
Amortissements des actifs de R&D de Beleodaq®	-6 313	-57	6 370	0
Autres amortissements	-419	-1		-420
<b>Total des amortissements</b>	<b>-6 732</b>	<b>-58</b>	<b>6 370</b>	<b>-420</b>
Dépréciation des actifs de R&D de Beleodaq®	-59 561		59 561	0
Dépréciation du goodwill	-2 000			-2 000
<b>Total des dépréciations</b>	<b>-61 561</b>		<b>59 561</b>	<b>-2 000</b>
<b>TOTAL</b>	<b>23 358</b>	<b>-56</b>	<b>-2 769</b>	<b>20 533</b>

### 5.1. Actifs de R&D

Les frais de recherche et de développement engagés sur le premier semestre 2020 ont été comptabilisés en charge pour un montant de 1,9 millions d'euros dont 1 million d'euros pour les dépenses de personnel et 0,9 million d'euros pour les charges externes et les frais et taxes règlementaires.

Aucun nouveau frais de développement significatif n'a été engagé sur les produits enregistrés par la Société. En conséquence, il n'y a pas eu d'immobilisation de frais de développement sur le semestre.

Le Groupe a analysé l'impact de l'accord de licence signé avec Acrotech Biopharma le 6 avril 2020. Cet accord implique qu'Onxeo ne bénéficiera plus d'aucun revenu futur lié à Beleodaq®/belinostat, en dehors de ce qui est nécessaire pour rembourser l'emprunt obligataire de SWK Holdings en conséquence les actifs de R&D liés à Beleodaq® ont été traités comme s'ils avaient été cédés, entraînant une décomptabilisation de ces actifs pour une valeur nette de 2 769 milliers d'euros.

### 5.2. Recherche d'indices de pertes de valeur et test de dépréciation

Les autres actifs de R&D acquis dans le cadre de l'acquisition de DNA Therapeutics, à savoir AsiDNA™, ainsi que le goodwill font l'objet de tests de perte de valeur au moins une fois par an conformément à la norme IAS 36.

Au 30 juin 2020, aucun indice de perte de valeur n'a été identifié.

## NOTE 6 : DROITS D'UTILISATION

En milliers €	31/12/2019	Augmentation	Diminution	30/06/2020
Droit d'utilisation des actifs loués	3 433	64		3 497
Amortissements du droit d'utilisation des actifs loués	-715	-253		-968
<b>TOTAL</b>	<b>2 718</b>	<b>-189</b>		<b>2 529</b>

Les droits d'utilisation des actifs loués comptabilisés en application avec la norme IFRS 16 correspondant essentiellement au bail du siège social et à des locations de matériels de laboratoire et de véhicules. Ces droits d'utilisation sont amortis sur la durée résiduelle des contrats.

## NOTE 7 : ACTIFS COURANTS

### 7.1. Clients et comptes rattachés

En milliers €	30/06/2020	< 1 an	> 1 an	31/12/2019
<b>Clients et comptes rattachés nets</b>	7 442	813	6 629	3 353

Les créances clients sont constituées pour l'essentiel des créances vis-à-vis du partenaire Acrotech Biopharma, correspondant aux redevances à recevoir sur les ventes de Beleodaq® aux Etats Unis jusqu'à remboursement complet de l'emprunt obligataire avec SWK. Ce montant a été évalué par le management et s'établit à 7 171 milliers d'euros au 30 juin 2020 et en dehors des royalties du deuxième trimestre 2020, il a été classé à plus d'un an dans la mesure où Acrotech n'a pas rendu public ses prévisions de ventes. Le poste comprend également des créances liées aux ventes de produits dans le cadre du programme d'accès contrôlé (Named Patient program - NPP) mis en place en Europe pour Beleodaq® pour 254 milliers d'euros.

La variation par rapport au 31 décembre 2019 est liée à l'encaissement de créances sur la société Vectans correspondant à des paiements d'étapes (redevances) reçus par Vectans de ses partenaires et dont le reversement à Onxeo était prévu contractuellement, pour un montant de 2 361 milliers d'euros.

La répartition des créances clients suivant leurs dates d'échéance est la suivante (en milliers d'euros) :

Total	Montant échu	1 - 30 jours	31 - 60 jours	61 - 90 jours	91 - 120 jours	> 120 jours	Montant non échu
7 442	104	104	0	0	0	0	7 338

### 7.2. Autres créances

En milliers €	30/06/2020	< 1 an	> 1 an	31/12/2019
Personnel et comptes rattachés	10	10		12
Crédit impôt recherche	688	688		1 424
Autres créances fiscales	543	543		502
Autres créances				23
Charges constatées d'avance	481	481		197
<b>Valeur nette des Autres créances</b>	<b>1 722</b>	<b>1 722</b>		<b>2 159</b>

Le poste « Crédit impôt recherche » comprend le crédit d'impôt du premier semestre 2020 d'un montant de 613 milliers d'euros ainsi qu'un crédit d'impôt recherche danois relatif aux années antérieures, non encore remboursé, à hauteur de 75 milliers d'euros. Conformément à la norme IAS 20, le crédit d'impôt du premier semestre 2020 a été présenté en diminution des postes de charges en fonction de leur nature, comme suit :

En milliers €	30/06/2020	31/12/2019
Diminution des charges de personnel	233	408
Diminution des charges externes	368	946
Diminution des dépréciations et amortissements	12	27
<b>Total</b>	<b>613</b>	<b>1 382</b>

Les autres créances fiscales sont pour l'essentiel relatives à de la TVA déductible ainsi qu'à un crédit de TVA dont le remboursement a été demandé par la Société.

Les charges constatées d'avances comprennent pour l'essentiel le loyer du siège social du troisième trimestre 2020 ainsi que diverses dépenses de sous-traitance préclinique.

**NOTE 8 : TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE**

En milliers €	Valeurs nettes au 30/06/2020	Valeurs nettes au 31/12/2019	Variations de trésorerie et d'équivalents de trésorerie
Disponibilités	19 619	5 708	
<b>Total trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>19 619</b>	<b>5 708</b>	

La variation de la trésorerie nette est principalement liée aux dépenses opérationnelles de la société, notamment en matière de recherche et développement, pour un montant de 6,1 millions d'euros, compensées par l'encaissement des revenus de licence et des ventes directes dans le cadre du programme d'accès contrôlé pour Beleodaq® pour 3 millions d'euros. Le Groupe a également encaissé un montant net de 5,1 millions de dollars en contrepartie de la licence de nouveaux droits sur Beleodaq® au partenaire Acrotech, après déduction d'une quote-part de 15% allouée à la société SpePharm dans le cadre de l'accord de règlement amiable signé avec cette dernière.

En termes de financement, le Groupe a utilisé la ligne de financement en fonds propres avec Nice & Green, ce qui a donné lieu à une augmentation de capital de 3,2 millions d'euros sur la période, et a également reçu un montant net de 7,3 millions d'euros dans le cadre d'un placement privé mis en œuvre au mois de juin. Enfin, dans le cadre des mesures d'aide pour répondre à la crise sanitaire, le groupe a bénéficié d'un remboursement accéléré de son crédit d'impôt recherche 2019 pour un montant de 1,4 millions d'euros.

Les disponibilités concernent des comptes en euros et en dollars ouverts dans des établissements bancaires de premier plan.

**NOTE 9 : CAPITAUX PROPRES****9.1. Capital social**

Au 30 juin 2020, le capital s'élève à 19 579 milliers d'euros, divisé en 78 317 810 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,25 € chacune, toutes de même catégorie et entièrement libérées.

Au cours de l'exercice, le capital social a évolué comme suit :

		Nominal	Nb d'actions	€
Actions entièrement libérées au 31/12/2019		0,25	61 317 851	15 329 462,75
Augmentation capital – ligne de financement en actions	(1)	0,25	6 800 075	1 700 018,75
Augmentation capital – actions gratuites définitivement acquises	(2)	0,25	63 433	15 858,25
Augmentation capital – placement privé	(3)	0,25	10 136 451	2 534 112,75
Actions entièrement libérées au 30/06/2020		0,25	<b>78 317 810</b>	<b>19 579 452,50</b>

(1) Augmentation du capital du fait de l'exercice de bons de souscription d'actions dans le cadre de la ligne de financement en actions mise en place avec Nice & Green. 6 800 075 nouvelles actions d'une valeur nominale de 0,25 euro chacune ont été émises sur le semestre à un prix compris dans une fourchette de 0,3136 à 0,5259 euro, ce qui correspond à une augmentation du capital social de 1 700 milliers d'euros avec une prime d'émissions de 1 458 milliers d'euros.

(2) Émission de 63 433 actions gratuites attribuées en 2018, définitivement acquises sur le semestre, d'une valeur nominale de 0,25 euro chacune, soit un montant de 16 milliers d'euros.

(3) Augmentation du capital réservée en date du 9 juin 2020 : émission de 10 136 451 actions nouvelles ordinaires au prix unitaire de 0,7182 euro, d'une valeur nominale de 0,25 euro chacune, correspondant à une augmentation du capital social de 2 534 milliers d'euros avec une prime d'émission de 4 746 milliers d'euros.

**9.2. Actions propres**

Conformément à la norme IAS 32 §33, les actions propres acquises dans le cadre du contrat de liquidité signé avec Kepler Cheuvreux ont été portées en déduction des capitaux propres, pour un montant de 150 milliers d'euros. Les gains sur les rachats d'actions au 30 juin 2020, d'un montant de 97 milliers d'euros, ont été ajoutés aux réserves conformément à la norme.



### **9.3. Primes d'émission et réserves**

Conformément à la décision des actionnaires lors de l'assemblée générale du 29 mai 2020, la perte de l'exercice 2019 de la société mère Onxeo S.A., d'un montant de 28 968 milliers d'euros a été imputée sur les primes d'émission. De plus, les réserves ont été diminuées d'un montant de 3 609 milliers d'euros, par compensation avec les primes d'émission.

En conséquence des augmentations de capital décrites au 8.1 ci-dessus, le compte primes d'émission a par ailleurs augmenté d'un montant total de 6 204 milliers d'euros.

### **9.4. Paiements fondés sur les actions**

L'intégralité des informations concernant les options de souscription d'actions et les bons de souscription d'actions attribués par le Groupe est présentée ci-après.

La charge du semestre relative aux paiements fondés sur des actions représente 18 milliers d'euros, contre 273 milliers d'euros au premier semestre 2019.

Le Conseil d'administration du 17 septembre 2020 a constaté l'annulation de plein droit, du fait du départ de salariés, de 31 754 options de souscription d'actions (plan SO SAL 2018). L'impact de ces annulations est une diminution de la charge totale de 9 milliers d'euros.

## 9.4.1. Récapitulatif des bons de souscription d'actions au 30 juin 2020 (BSA)

Type	Date d'autorisation	BSA autorisés	Date d'attribution	BSA attribués	Bénéficiaires	BSA en circulation au 30/06/2020 ajustés (1)	BSA exerçables au 30/06/2020 ajustés (1)	Prix de souscription par action en euros ajusté (1)	Date d'expiration
<b>BSA 2013</b>	26/06/2013 Résolution 17	100 000	19/09/2013	85 000	Membres du CA non-salariés et non dirigeants	88 490	88 490	3,85	19/09/2023
<b>BSA 2014</b>	30/06/2014 Résolution 19	314 800	22/09/2014	107 500		85 886	85 886	6,17	22/09/2024
<b>BSA 2014-2</b>			04/03/2015	35 500		19 000	19 000	6,26	04/03/2025
<b>BSA 2015</b>	20/05/2015 Résolution 18	405 000	27/10/2015	80 000		65 000	65 000	3,61	27/10/2025
<b>BSA 2015-2</b>			23/01/2016	90 000		90 000	90 000	3,33	23/01/2026
<b>BSA 2016</b>	06/04/2016 Résolution 23	405 520	28/07/2016	260 000		Consultants clés de la société	160 000	160 000	3,16
<b>BSA 2016-2</b>			25/10/2016	30 000	30 000		30 000	2,61	25/10/2026
<b>BSA 2016-3</b>			21/12/2016	70 000	Membres du CA non-salariés et non dirigeants		52 500	52 500	2,43
<b>BSA 2017</b>	24/05/2017 Résolution 29	470 440	28/07/2017	340 000		300 000	300 000	4,00	28/07/2027
<b>BSA 2018</b>	19/06/2018 Résolution 28	360 000	27/07/2018	359 500	Membres du CA non-salariés et non dirigeants	274 500	274 500	1,187	27/07/2028
<b>BSA 2018-2</b>			25/10/2018	85 000		85 000	85 000	1,017	25/10/2028
<b>TOTAL</b>						<b>1 250 376</b>	<b>1 250 376</b>		

(1) Ajustement du nombre et du prix de souscription des bons suite aux augmentations de capital de juillet 2011, juillet 2013 et décembre 2014, conformément à l'article L.228-99 du code de commerce (CA du 28 juillet 2011, du 14 novembre 2013 et du 22 janvier 2015)

## 9.4.2. Récapitulatif des options de souscription d'actions au 30 juin 2020 (SO)

Désignation du Plan	Date d'autorisation	Nombre d'options autorisées	Date d'attribution	Nombre d'options attribuées	Bénéficiaires	Options en circulation au 30/06/2020 ajustées (1)	Options exerçables au 30/06/2020 ajustées (1)	Prix de souscription par action en euros ajusté (1)	Date d'expiration
SO Salariés 2010 (1)	22/04/2010 Résolutions 20 et 21	150 500	25/08/2010	120 800	salariés	13 207	13 207	5,28	25/08/2020
SO Salariés 2010 (2)			16/12/2010	16 000	salariés	4 319	4 319	5,23	16/12/2020
SO Dirigeants 2010		25/08/2010	25 000	25 000	dirigeants	10 791	10 791	5,28	25/08/2020
<b>TOTAL SO 2010</b>		<b>175 500</b>		<b>161 800</b>		<b>28 317</b>	<b>28 317</b>		
SO Salariés 2011 (1)	29/06/2011 Résolutions 16 et 17	300 000	21/09/2011	218 500	salariés	37 158	37 158	3,63	21/09/2021
SO Dirigeants 2011		210 000		210 000	dirigeants	219 782	219 782	3,63	21/09/2021
<b>TOTAL SO 2011</b>		<b>510 000</b>		<b>428 500</b>		<b>256 940</b>	<b>256 940</b>		
SO Salariés 2012	31/05/2012 Résolutions 13 et 14	333 000	13/09/2012	268 000	salariés	89 474	89 474	3,75	13/09/2022
SO Dirigeants 2012		110 000		110 000	dirigeants	103 597	103 597	3,75	13/09/2022
<b>TOTAL SO 2012</b>		<b>443 000</b>		<b>378 000</b>		<b>193 071</b>	<b>193 071</b>		
SO Salariés 2013	26/06/2013 Résolution 15	283 000	19/09/2013	195 500	salariés	68 193	68 193	3,85	19/09/2023
<b>TOTAL SO 2013</b>		<b>283 000</b>		<b>195 500</b>		<b>68 193</b>	<b>68 193</b>		
SO Salariés 2014	30/06/2014 Résolution 17	314 800	22/09/2014	138 700	salariés	22 198	22 198	6,17	22/09/2024
SO Dirigeants 2014				40 000	dirigeants	34 487	34 487	6,17	22/09/2024
<b>TOTAL SO 2014</b>		<b>314 800</b>		<b>178 700</b>		<b>56 685</b>	<b>56 685</b>		
SO Salariés 2015	20/05/2015 Résolution 16	405 000	27/10/2015	290 000	salariés	68 000	68 000	3,61	27/10/2025
SO Dirigeants 2015				60 000	dirigeants	60 000	60 000	3,61	27/10/2025
<b>TOTAL SO 2015</b>		<b>405 000</b>		<b>350 000</b>		<b>128 000</b>	<b>128 000</b>		
SO Salariés 2016	4/06/2016 Résolution 22	405 520	28/07/2016	333 500	salariés	112 200	84 150	3,16	28/07/2026
SO Dirigeants 2016				70 000	dirigeants	56 000	42 000	3,16	28/07/2026
<b>TOTAL SO 2016</b>		<b>405 520</b>		<b>403 500</b>		<b>168 200</b>	<b>126 150</b>		
SO Salariés 2017	24/05/2017 Résolution 26	470 440	28/07/2017	347 800	salariés	161 100	80 550	4,00	28/07/2027
SO Dirigeants 2017				70 000	dirigeants	63 000	31 500	4,00	28/07/2027
SO Dirigeants 2017			29/03/2018	25 000	salariés	25 000	25 000	1,48	29/03/2028
<b>TOTAL SO 2017</b>		<b>470 440</b>		<b>417 800</b>		<b>249 100</b>	<b>137 050</b>		

(1) Ajustement du nombre et du prix de souscription des options suite aux augmentations de capital de juillet 2011, juillet 2013 et décembre 2014, conformément à l'article L.228-99 du code de commerce (CA du 28 juillet 2011, du 14 novembre 2013 et du 22 janvier 2015)

Désignation du Plan	Date d'autorisation	Nombre d'options autorisées	Date d'attribution	Nombre d'options attribuées	Bénéficiaires	Options en circulation au 30/06/2020 ajustées (1)	Options exerçables au 30/06/2020 ajustées (1)	Prix de souscription par action en euros ajusté (1)	Date d'expiration
SO Salariés 2018	19/06/2018 Résolution 27	970 000	27/07/2018	758 604	salariés	498 890	331 910	1,187	27/07/2028
SO Dirigeants 2018			16/12/2010	150 723	dirigeants	108 723	87 723	1,187	27/07/2028
<b>TOTAL SO 2018</b>		<b>970 000</b>		<b>909 327</b>			<b>607 613</b>	<b>419 633</b>	
<b>TOTAL SO</b>						<b>1 756 119</b>	<b>1 414 039</b>		

(1) Ajustement du nombre et du prix de souscription des bons suite aux augmentations de capital de juillet 2011, juillet 2013 et décembre 2014, conformément à l'article L.228-99 du code de commerce (CA du 28 juillet 2011, du 14 novembre 2013 et du 22 janvier 2015)

## NOTE 10 : PASSIFS NON COURANTS

### 10.1. Provisions

En milliers €	31/12/2019	Dotations	Reprises		30/06/2020
			Utilisées	Non utilisées	
Engagements de retraite	423	143			566
Provision pour risques et charges	6 398		-6 000		398
<b>Total provisions non courantes</b>	<b>6 821</b>	<b>143</b>	<b>-6 000</b>		<b>964</b>

#### 10.1.1. Engagements de retraite

La provision pour engagements de retraite s'élève à 566 milliers d'euros contre 423 milliers d'euros au 31 décembre 2019. Cette augmentation se traduit par la comptabilisation d'une dotation aux provisions d'un montant de 160 milliers d'euros et d'un écart actuariel positif de 17 milliers d'euros inscrit directement en produits en autres éléments du résultat global en application de la norme.

Les hypothèses actuarielles retenues ont été les suivantes :

	30/06/2020	31/12/2019
Convention Collective	CNN des Entreprises du Médicament	
Age de départ en retraite	Entre 65 et 67 ans, en application de la loi du 10 novembre 2010 portant réforme sur les retraites	
Date de calcul	30/06/2020	31/12/2019
Table de mortalité	INSEE 2018	INSEE 2018
Taux d'actualisation	1,04%	0,86%
Taux de revalorisation des salaires	2%	2%
Taux de turn over	Par structure d'âge : - 0 % de 16 à 24 ans - 0,88 % de 25 à 34 ans - 6,19 % de 35 à 44 ans - 2,65 % de 45 à 54 ans - 0,00 % au-dessus de 55 ans	Par structure d'âge : - 0 % de 16 à 24 ans - 2,26 % de 25 à 34 ans - 7,52 % de 35 à 44 ans - 2,26 % de 45 à 54 ans - 0,00 % au-dessus de 55 ans
Taux de charges sociales	46%	

#### 10.1.2. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont constituées de provisions pour litiges pour 127 milliers d'euros et d'une provision pour remise en état dans le cadre de l'application d'IFRS 16 pour 271 milliers d'euros.

La variation par rapport au 31 décembre 2019 est liée au transfert en autres dettes des montants additionnels dus à la société SpePharm, à hauteur 6 000 milliers d'euros, conformément à l'accord de règlement amiable signé avec Onxeo le 11 février 2020.

### 10.2. Dettes financières non courantes

En milliers €	30/06/2020	31/12/2019	Variation		
			Total	Impact en trésorerie	Sans impact en trésorerie
Dettes obligataires	4 442	5 156	-714	-658	-56
Avances remboursables	246	246			
Dettes de location	1 844	2 010	-166	-230	64
<b>TOTAL</b>	<b>6 532</b>	<b>7 412</b>	<b>-880</b>	<b>-888</b>	<b>8</b>

La dette obligataire octroyée par SWK Holdings est remboursée au moyen des redevances versées par le partenaire Acrotech Biopharma sur les ventes de Beleodaq® aux États-Unis. Le montant futur de ces ventes n'étant pas communiqué par Acrotech, il n'est pas possible de fournir une répartition par échéance de cette dette.

Les avances remboursables ont été octroyées par Bpifrance et la région Ile de France (programme Innov'Up) pour le financement des programmes de R&D de la Société, respectivement AsiDNA™ et PlatON™.

Les dettes de location sont constatées en application de la norme IFRS 16, en contrepartie de la comptabilisation des droits d'utilisation des immeubles et actifs mobiliers loués par le groupe.

Le tableau ci-dessous présente une répartition par échéance des dettes non courantes, à l'exception de la dette obligataire, comme expliqué ci-dessus :

En milliers €	30/06/2020	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Avances remboursables	246	246	
Dettes de location	1 844	1 610	234
<b>TOTAL</b>	<b>2 090</b>	<b>1 856</b>	<b>433</b>

### 10.3. Autres dettes non courantes

Les autres dettes non courantes, d'un montant de 430 milliers d'euros, correspondent aux coûts futurs de développement de belinostat qui seront à la charge d'Onxeo en application de l'accord de licence avec Acrotech. Ce montant a été estimé par le management sur la base de scénarii assortis de probabilité de survenance et sera réévalué à chaque clôture. Etant donné que le Groupe ne recevra plus de revenus dans le cadre de cet accord de licence, en dehors de ce qui est nécessaire pour rembourser l'emprunt obligataire de SWK holdings, ce montant a été déduit de la somme reçue d'Acrotech en avril 2020 au titre du nouvel accord, comptabilisée en autres produits opérationnels non courants.

## NOTE 11 : PASSIFS COURANTS

### 11.1. Emprunts et dettes financières à court terme

En milliers €	30/06/2020	31/12/2019	Variation		
			Total	Impact en trésorerie	Sans impact en trésorerie
BSA attribués dans le cadre de la ligne de financement en actions		301	-301		-301
Intérêts courus et commissions	254	270	-16	-16	
Avances remboursables	163	163			
Dette de location	436	436			
<b>TOTAL</b>	<b>853</b>	<b>1 170</b>	<b>-317</b>	<b>-16</b>	<b>-301</b>

### 11.2. Dettes fournisseurs

En milliers €	30/06/2020	31/12/2019
Fournisseurs et comptes rattachés	3 058	3 672

L'évolution du poste fournisseur est principalement liée à la saisonnalité des dépenses dans le cadre des activités de R&D.

### 11.3. Autres passifs courants

Le poste « autres passifs » comprend principalement des dettes sociales, fiscales et autres dettes.

En milliers €	30/06/2020	31/12/2019
Dettes sociales et assimilées	1 279	1 222
Dettes fiscales	428	120
Autres dettes	5 169	17
<b>Total</b>	<b>6 876</b>	<b>1 358</b>

La variation des « autres dettes » est principalement due au reclassement de la dette vis-à-vis de la société SpePharm, comptabilisée en provisions pour risques et charges au 31 décembre 2019. Cette dette, d'un montant résiduel de 5 089 milliers d'euros au 30 juin 2020 sera remboursée, au plus tard le 31 janvier 2024, sous forme d'une quote-part de 20% des montants reçus dans le cadre des nouveaux accords de licence qui seront signés par Onxeo.

### NOTE 12 : INSTRUMENTS FINANCIERS

En milliers €	Catégorie en application d'IAS 39	Net au 31/12/2019	Net au 30/06/2020	Montants du bilan selon IAS 39			Juste valeur selon IFRS7
				Coût amorti	Juste valeur en capitaux propres	Juste valeur en résultat	
Prêts	P&C	0	0	0	0	0	0
Dérivés à la juste valeur	AJVPR	0	0	0	0	0	0
Clients et créances rattachées	P&C	991	7 442	7 442	0	0	7 442
Autres créances	P&C	4 449	1 722	1 722	0	0	1 722
Dépôts de garantie	P&C	127	123	123	0	0	123
Autres actifs disponibles à la vente	ADV	14	151	0	0	151	151
Trésorerie et équivalents de trésorerie	AJVPR	5 708	19 619	19 619	0	0	19 619
<b>Total actif</b>		<b>11 290</b>	<b>29 057</b>	<b>28 906</b>	<b>0</b>	<b>151</b>	<b>29 057</b>
Emprunts obligataires	DACA	5 156	4 442	4 442	0	0	4 442
Emprunts dettes / Inst. de crédit	DACA	432	416	416	0	0	416
Dérivés à la juste valeur	PJVPR	301	0	0	0	0	
Dettes fournisseurs	DACA	3 672	3 058	3 058	0	0	3 058
Autres dettes/ autres passifs	DACA	1 532	6 876	6 876	0	0	6 876
<b>Total passifs</b>		<b>11 093</b>	<b>14 792</b>	<b>14 792</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>14 792</b>

#### Ventilation des actifs et passifs financiers à la juste valeur :

Le tableau ci-après présente les instruments financiers à la juste valeur répartis par niveau :

- Niveau 1 : instruments financiers cotés sur un marché actif
- Niveau 2 : instruments financiers dont la juste valeur est évaluée par des comparaisons avec des transactions de marchés observables sur des instruments similaires ou basée sur une méthode d'évaluation dont les variables incluent seulement des données de marchés observables
- Niveau 3 : instruments financiers dont la juste valeur est déterminée intégralement ou en partie à l'aide d'une méthode d'évaluation basée sur une estimation non fondée sur des prix de transactions de marché sur des instruments similaires.

En milliers €	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Dérivés à la juste valeur par résultat	0	0	0
Dérivés à la juste valeur par capitaux propres	0	0	0
Actifs financiers disponibles à la vente	0	151	0
Titres monétaires disponibles à la vente	0	0	0
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>0</b>	<b>151</b>	<b>0</b>
Dérivés à la juste valeur par résultat	0	0	0
Dérivés à la juste valeur par capitaux propres	0	0	0
<b>Total des passifs financiers</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## NOTE 13 : PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

### 13.1. Chiffre d'affaires

En milliers €	30/06/2020	30/06/2019
Chiffre d'affaires <b>récurrent</b> provenant des accords de licence	1 076	1 425
Chiffre d'affaires <b>non récurrent</b> provenant des accords de licence	6	278
<b>Total Chiffre d'affaires</b>	<b>1 082</b>	<b>1 703</b>

Le chiffre d'affaires récurrent provient des ventes directes de Beleodaq® dans le cadre du programme européen d'accès contrôlé (NPP), comptabilisées jusqu'au transfert de cette activité à Acrotech dans le cadre de l'accord de licence signé début avril 2020. Il comprend également les royalties sur les ventes de Beleodaq® aux États Unis par le partenaire Acrotech Biopharma, comptabilisées en chiffre d'affaires jusqu'à la date de l'accord. Cette variation de périmètre explique la diminution du poste par rapport à 2019.

Conformément à la norme IFRS 8.32 et 33, le tableau ci-dessous précise l'origine du chiffre d'affaires en termes de zone géographique ainsi que par rapport aux deux portefeuilles de produits de la société :

Répartition du chiffre d'affaires en milliers d'euros	30/06/2020	30/06/2019
Produits en Oncologie	1082	1 510
Autres produits	0	193
<b>Total</b>	<b>1 082</b>	<b>1 703</b>
France	302	361
Reste de l'Europe	143	176
Reste du monde	637	1 166
<b>Total</b>	<b>1 082</b>	<b>1 703</b>

### 13.2. Charges de personnel

Les charges de personnel se décomposent comme suit :

En milliers €	30/06/2020	30/06/2019
Salaires	1 647	1 743
Charges sociales	594	740
Avantages au personnel (IFRS 2)	18	273
Déduction du crédit impôt recherche	-233	-212
<b>Total</b>	<b>2 026</b>	<b>2 545</b>

La variation des salaires et des charges par rapport à 2019 est liée à l'évolution des effectifs.

L'effectif total (salariés et mandataire social) était de 30 personnes au 30 juin 2020 contre 33 au 30 juin 2019.



### 13.3. Charges externes

Les charges externes sont composées des postes suivants :

En milliers €	30/06/2020	30/06/2019
Frais de R&D	908	4 554
Déduction du crédit impôt recherche	-368	-516
Frais généraux et administratifs	1 688	1 799
<b>Total</b>	<b>2 228</b>	<b>5 837</b>

La baisse significative des frais de R&D comparé à 2019 est liée à l'avancée du programme AsiDNA™ et en particulier à finalisation des opérations de développement et de production du médicament en vue des essais cliniques.

### 13.4. Autres produits et charges opérationnels non courants

Ce poste regroupe les différents impacts de l'accord signé avec Acrotech Biopharma au mois d'avril 2020, à savoir :

- Un produit net de 5 686 milliers d'euros correspondant au prix de transaction de 6 116 milliers d'euros diminué du montant des frais de développement futurs du produit estimés à 430 milliers d'euros (voir note 10.3).
- Une charge de 2 769 milliers d'euros correspondant à la valeur nette comptable des actifs de R&D liés à Beleodaq®/belinostat, permettant de refléter le traitement du contrat avec Acrotech dans le référentiel IFRS comme un contrat de cession (voir note 5).
- Un produit de 7 171 milliers d'euros évalué sur la base du plan de financement établi par le management correspondant aux royalties que le groupe s'attend à recevoir postérieurement à la date de signature de l'accord et au moyen desquelles il remboursera le solde de l'emprunt SWK.

## NOTE 14 : RESULTAT FINANCIER

En milliers €	30/06/2020	Impact en trésorerie	Sans impact en trésorerie	30/06/2019
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	0			18
Coût de l'endettement financier brut	-515	-515		-558
Coût de l'endettement financier net	-515	-515		-540
Autres produits et charges financiers	291	107	184	-1 010
<b>Résultat financier</b>	<b>-224</b>	<b>-407</b>	<b>184</b>	<b>-1 550</b>

Le coût de l'endettement financier brut comprend pour l'essentiel la charge d'intérêt lié à la dette obligataire avec SWK Holdings Corporation.

Les autres produits et charges financiers comprennent principalement des gains de change nets à hauteur de 111 milliers d'euros. Ils comprennent également un produit lié à la valorisation à la juste valeur des BSA dans le cadre de la ligne de financement en actions avec Nice & Green, utilisés sur le semestre, et de l'emprunt obligataire avec SWK, pour un montant de 184 milliers d'euros (contre une charge de 663 milliers d'euros au 30 juin 2019).

## NOTE 15 : IMPOT

Une charge d'impôt de 823 milliers d'euros a été comptabilisée sur le semestre, en conséquence de la comptabilisation de produits attribuable aux actifs liés à belinostat détenus par l'établissement danois

d'Onxeo. Ce montant inclut des impôts différés à hauteur de 565 milliers d'euros, relatifs aux royalties que le groupe s'attend à recevoir postérieurement à la date de signature de l'accord Acrotech et au moyen desquelles il remboursera le solde de l'emprunt SWK.

#### **NOTE 16 : RESULTAT PAR ACTION**

En milliers €	30/06/2020	30/06/2019
Revenu net/(perte) attribuable aux porteurs de capitaux ordinaires	5 042	-8 510
Nombre d'actions ordinaires	78 317 810	55 814 722
Nombre d'actions propres	199 994	210 858
<b>Résultat par action</b>	<b>0,06</b>	<b>(0,15)</b>

#### **NOTE 17 : PARTIES LIEES**

Les transactions avec des parties liées au sens du paragraphe 9 de la norme IAS 24 n'ont pas eu de conséquence significative sur les comptes au 30 juin 2020.

#### **NOTE 18 : ÉVÉNEMENTS POST-CLOTURE**

Il n'y a pas eu d'événement après le 30 juin 2020 susceptible d'avoir un impact sur les états financiers.

## 8. CERTIFICATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

Je certifie qu'à ma connaissance, les comptes consolidés semestriels résumés ont été préparés conformément aux normes comptables en vigueur et donnent une image fidèle des actifs, de la situation financière ainsi que des résultats de la Société et de toutes les sociétés incluses dans la consolidation, et que le rapport de gestion semestriel (présenté au chapitre 3 de ce rapport) donne une image fidèle des événements importants au cours des six premiers mois, de leur impact sur les comptes, des principales transactions entre les parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des incertitudes pour les six mois restants de l'année.

Paris, le 17 septembre 2020

Madame Judith Greciet

Directeur-général

## 9. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE 2020

### GRANT THORNTON

*Membre français de Grant Thornton International*  
29, rue du Pont  
92200 Neuilly-sur-Seine  
S.A. au capital de € 2.297.184  
632 013 843 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
*régionale de Versailles*

### ERNST & YOUNG Audit

Tour First  
TSA 14444  
92037 Paris-La Défense cedex  
S.A.S. à capital variable  
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
*régionale de Versailles*

Onxeo

Période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2020

### Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés condensés la société Onxeo, relatifs à la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés condensés ont été établis sous la responsabilité de votre Conseil d'administration le 17 septembre 2020, sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19 et de difficultés à appréhender ses incidences et les perspectives d'avenir. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

#### 1. Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés condensés avec la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

## 2. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité établi le 17 septembre 2020 commentant les comptes semestriels consolidés condensés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés condensés.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 23 septembre 2020

Les Commissaires aux Comptes

GRANT THORNTON  
*Membre français de Grant Thornton International*

ERNST & YOUNG Audit

Samuel Clochard

Franck Sebag